

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 juin 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 21 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 13/06/2024

Date de publication : 25/06/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER

ABSENTS : Christophe LECLERC

ABSENTS EXCUSES : Anne CHARRÉ (pouvoir à Jean-Luc ALLORY), Antoine DEGUEN (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE : Dimitri GEA

<< >>

AFFAIRE 2024.024 : CREATION D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.311-1, L.313-1, L.313-3 et L.332-14
Compte tenu de :

- la création d'un emploi permanent d'agent d'animation à temps complet,
- la création d'un emploi non permanent d'agent d'animation à temps complet,
- la création d'un emploi permanent d'ATSEM,
- le renouvellement d'un emploi non permanent en CDD de droit public à temps complet, pour une durée de 12 mois, pour occuper les fonctions d'agent d'animation,
- le renouvellement d'un emploi non permanent en CDD de droit public à temps non complet (32/35^e) de 12 mois, pour occuper les fonctions d'agent d'animation et d'agent de bibliothèque,
- le renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétences à 30/35^e, pour une durée de 12 mois, pour occuper les fonctions d'agent d'animation,
- le départ en retraite d'un agent administratif et son remplacement par un agent d'un grade différent,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

CREE un emploi permanent d'adjoint d'animation.

CREE un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^e classe à temps complet.

CREE un emploi non permanent d'ATSEM principal de 2^e classe à temps complet.

CREE un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet.

SUPPRIME un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet.

RENOUVELLE un emploi non permanent en CDD de droit public à temps complet, pour une durée de 12 mois, pour occuper les fonctions d'agent d'animation et d'entretien des locaux.

RENOUVELLE un emploi non permanent en CDD de droit public à temps non complet, pour une durée de 12 mois, pour occuper les fonctions d'agent d'animation et d'entretien des locaux.

RENOUVELLE un contrat Parcours Emploi Compétences à 30/35^{ème}, pour une durée de 12 mois, pour occuper les fonctions d'agent d'animation.

ADOPTE le tableau des effectifs mis à jour à compter du 1^{er} septembre 2024 :

FONCTIONNAIRES

		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail
Directeur général des services	A	1	1	1		1
Filière Administrative						
Rédacteur principal de 1 ^e classe	B	1	1	1		1
Rédacteur principal de 2 ^{-ème} classe	B	1	1	1		1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	1		1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	1	1	1.8
Filière Technique						
Ingénieur principal	A	1	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1		1
Agent de maîtrise	C	1	1	1		1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	9	8	8	0	8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	2	0	2
Adjoint technique	C	7	7	7		7
Filière médico-sociale						
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	1		1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	1		1
Filière Culturelle						
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	1		1
Filière Animation						
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	1		1
Adjoint d'animation principal de 1 ^e classe	C	1	1		1	0.8
Adjoint d'animation	C	4	3	3		3
TOTAL		36	34	32	2	33.6

CONTRACTUELS

Emploi ou grade	Motif du contrat	catégorie	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps travail en ETP
Services enfance-jeunesse					
Adjoint d'animation	Contrat PEC	C		1	0.85
Adjoint d'animation	CDI	C	1		1
Adjoint d'animation	CDD	C	2	1	2.91
Services techniques					
Adjoint technique	Apprenti	C	1		1
TOTAL	<i>6 agents</i>		4	2	5.76

Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail en ETP
42	40	36	4	39.36

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ



Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 022-212202592-20240619-2024_024-DE